DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le - 4 NOV. 2014
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **30 octobre 2014**

Compte rendu affiché le **05 novembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 octobre 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	30

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Yvan MARGUE à Christine BERTIN, Oscar ARAZ à Myriam MOSTEFAOUI, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés : **Nassima KAOUAH, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO**

Objet :

14.10.0154
Création du budget annexe "Maison des Fêtes et des Familles" (MFF)

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

La Maison des Fêtes et des Familles (MFF) offre en premier lieu aux vaudais des salles de réception aménagées pour toutes les manifestations festives ou familiales.

Toutes les recettes tirées de la location de salles aménagées, notamment les redevances perçues par la ville, sont de par le Code général des impôts assujetties à la TVA.

L'application du droit commun de la fiscalité nous permettra de déduire la taxe sur les charges de fonctionnement ou d'investissement concernant notre équipement.

Ces prestations de nature commerciale doivent être gérées dans le cadre d'un budget annexe (Instruction comptable M4).

La MFF dotée de son budget propre, ne dispose ni de la personnalité juridique ni de l'autonomie financière. Ses opérations de trésorerie sont retracées dans le compte au Trésor de la collectivité au moyen d'un compte de liaison.

Ce budget sera ouvert à compter de l'exercice 2015.

Notre assemblée sera donc amenée à voter un budget primitif 2015 pour « La Maison des Fêtes et des Familles ».

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver la création d'un budget annexe dénommé « La Maison des Fêtes et des Familles » à dater du 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Approuve la création d'un budget annexe dénommé « La Maison des Fêtes et des Familles » à dater du 1er janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)